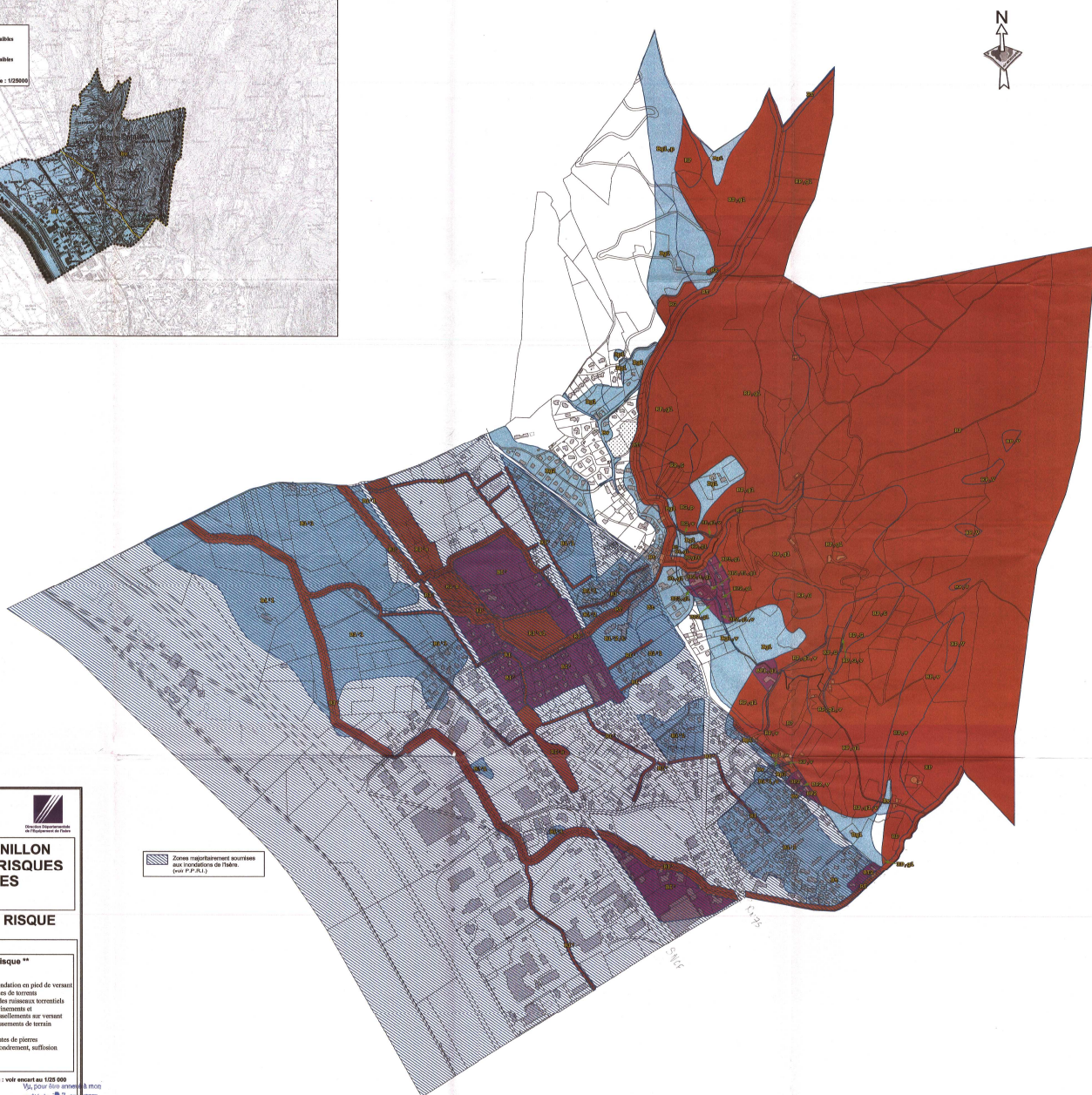
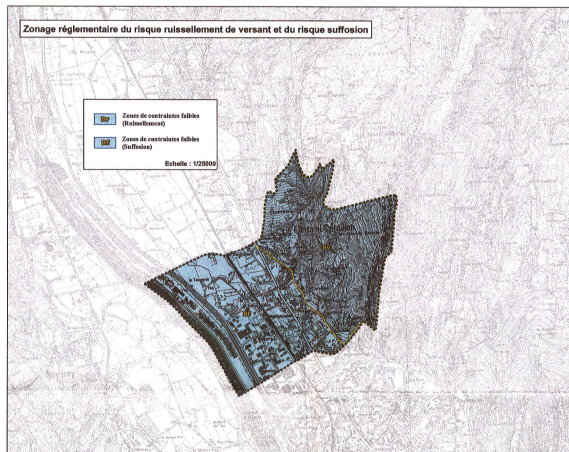




Zones majoritairement soustraites aux réglementations de l'état (voir P.P.S.I.)

Commune du FONTANIL-CORNILLON
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (sur fond cadastral)

légende :

niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	L1, L2, L3 : inondation en pied de versant ; crues de torrent et des ruisseaux torrentiels ; renforcements et réajustements sur versant ; glissements de terrain ; chutes de pierres ; effondrement, suffosion.
Zones de projet possible sous maîtrise collective	
Zones de contraintes faibles	
Zones sans contrainte spécifique	

sur le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et la suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer ;
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite de zone d'étude

SCAEN EDR © IGN 01

Élaboration : Alp'Géorisques Établi le : Avril 2005
 Mise à jour : Alp'Géorisques Modifiée le : Mai 2007

Echelle : 1/5000